

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 23 septembre 2024

N° CP-2024-7-6-9

N° **applicatif** 10398

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction Europe et transfrontalier

Service consulté

SUBVENTIONS COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET FRAIS DE DEPLACEMENT RENCONTRE PARTENARIALE SACT

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace assure le chef-de-filât de la coopération transfrontalière sur le versant français du Rhin supérieur. A ce titre, elle a notamment adopté en décembre 2022 le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière, qui recense actuellement plus de 140 projets, ainsi que le Fonds de coopération transfrontalière en juin 2023.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer les subventions aux projets suivants pour un montant total de 16 500 € :

- 5 000 € pour un projet au titre du Fonds de coopération transfrontalière, projets d'envergure ;
- 4 000 € pour deux projets au titre du Fonds de coopération transfrontalière, accompagnement des projets citoyens rhénans ;
- 6 000 € à l'Université Populaire PAMINA pour l'année 2024 ;
- 1 500 € à l'Association d'Aide aux Frontaliers.

Le présent rapport a également pour objet la signature de la convention Interreg pour le projet Europascène, ainsi que la prise en charge de frais de déplacement à hauteur maximum de 2 000 € de deux représentants de la délégation de l'Espace catalan transfrontalier pour la Rencontre partenariale SACT du 1er octobre 2024.

I. Subventions dans le cadre du Fonds de coopération transfrontalière

Le Fonds de coopération transfrontalière, créé par la délibération n°CD-2023-3-6-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023, est composé d'un volet

« projets d'envergure » et d'un volet « accompagnement des projets citoyens rhénans », permettant de financer des projets à caractère transfrontalier qui se déroulent dans le Rhin supérieur.

A. Projet d'envergure : Oscar, jeu concours transfrontalier

Porté par l'association franco-allemande la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur, le projet de jeu concours Oscar vise à sensibiliser les plus jeunes à l'architecture.

Cette nouvelle édition du concours récompense la construction de maquettes d'architecture créées par des élèves allant des classes de maternelle à la terminale de l'espace rhénan (environ 3 000 élèves alsaciens, du Bade-Wurtemberg et des cantons de Bâle y participent). Les élèves sont accompagnés par des architectes tout au long de l'année scolaire 2024-2025 dans la réalisation de ces maquettes, leur permettant ainsi de se questionner sur les modes d'habitation actuels, l'architecture et leur fait développer des compétences pratiques et créatives.

Pour l'édition 2024-2025 du concours, le thème est « Ponts habités / Bewohnte Brücken ». Les remises de prix des maquettes auront lieu en mai-juin 2025 à Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Mannheim, Karlsruhe, Freiburg et Bâle. Une exposition des créations sera également organisée dans ces villes.

Le budget prévisionnel détaillé figure en annexe au présent rapport. Il s'élève à 123 039 €. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 5 000 €.

B. Accompagnement des projets citoyens rhénans

1) Portail internet « Guide d'excursions Alsace Bade »

L'association Verkehrsclub Deutschland (VCD), Regionalverband Südbaden e.V. de FREIBURG gère le portail internet bilingue « Guide d'excursions/Freizeitfahrplan Alsace et Bade – Balades et randonnées en train et en car ».

L'objectif de ce portail est de permettre aux habitants du sud du pays de Bade et d'Alsace de voyager plus facilement en train et en car de l'autre côté du Rhin, pour diminuer le trafic routier dans les zones d'excursion, et ainsi contribuer à préserver l'environnement et le climat.

Cette plateforme, qui existe depuis 6 ans, a été élaborée par l'association Verkehrsclub Deutschland et la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) Grand Est. Plus de 700 personnes, en moyenne, la visitent chaque jour. Elle remplace les brochures du même nom qui ont fait l'objet d'un accompagnement par le Département du Haut-Rhin de 2010 à 2017 pour un montant total de 5 500 €. Le portail internet a bénéficié d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace de 1 000 € en 2020, 2022 et 2023 (au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières, puis du dispositif d'accompagnement des projets citoyens rhénans).

Un site est proposé en français, et un autre en allemand.

L'association Verkehrsclub Deutschland collabore avec Alsace Destination Tourisme pour la partie vélo notamment.

Des informations plus détaillées, et notamment le budget prévisionnel, figurent en annexe au présent rapport.

Le budget prévisionnel s'élève à 12 000 €. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 1 000 €.

2) Fête transfrontalière « 50^{ème} anniversaire du barrage de Gamsheim et 5^{ème} anniversaire du jumelage Gamsheim-Rheinau » les 21 et 22 septembre 2024

L'association de développement touristique du site rhénan de Gamsheim Rheinau et environs (passage 309) organise une fête transfrontalière pour marquer deux anniversaires : les 50 ans du barrage de Gamsheim et les 5 ans du jumelage Gamsheim-Rheinau. Les festivités se tiendront sous un chapiteau installé au milieu du Rhin, sur le site du barrage.

Le week-end des 21 et 22 septembre, coïncidant avec les journées du patrimoine, sera dédié au grand public, sous l'égide du jumelage entre les deux communes. Un programme varié sera proposé, en coopération avec les partenaires locaux et transfrontaliers tels que les communes de Rheinau et de Gamsheim, EDF, Voies Navigables de France et les associations françaises et allemandes qui proposeront des animations tout au long des deux jours (célébration œcuménique, concerts, danses folkloriques, exercices de pompiers, présentation de véhicules anciens, jeux géants, visites guidées des équipements industriels du site).

Le projet a pour objectif de permettre l'échange, le partage d'expériences et la compréhension mutuelle de part et d'autre du Rhin, à travers les différentes activités proposées (rencontres pour les jeunes français et allemands, concerts et visites guidées). Il vise à sensibiliser aux enjeux communs, à encourager la coopération transfrontalière et à créer un sentiment d'appartenance communautaire. En unissant les deux rives du Rhin, ce projet permettra de renforcer les liens interculturels, de promouvoir la diversité et cultiver des relations durables entre les habitants de Gamsheim, Rheinau et des environs.

Des informations plus détaillées, et notamment le budget prévisionnel, figurent en annexe au présent rapport.

Le budget prévisionnel s'élève à 54 000 €. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 3 000 €.

C. Signature de la convention Interreg projet Europascène

Le projet Interreg Europascène, porté par l'entreprise sociale et solidaire Les Alternateurs, consiste en la réalisation par des apprentis français et allemands de saynètes bilingues sur leur futur métier.

Ce projet est financé par le Fonds de coopération transfrontalière sur la période 2023-2025, à hauteur de 40 000 € (délibération n° CP-2023-6-6-1 du 7 juillet 2023). Suite à l'adoption du projet par le Comité de suivi Interreg du 19 mars 2024, il est proposé d'approuver et de signer la convention INTERREG relative au projet, validée par le Comité de suivi du 9 juillet 2024, jointe en annexe au présent rapport.

II. Université populaire PAMINA

L'Université Populaire (UP) PAMINA à Wissembourg est un acteur local de la coopération franco-allemande depuis 25 ans et contribue à renforcer les liens entre les habitants de l'espace transfrontalier PAMINA. Elle se distingue des autres universités populaires présentes dans le territoire en proposant des événements et activités sur des sujets transfrontaliers et européens, pour un public français et allemand.

En 2023, l'UP PAMINA a proposé 125 manifestations avec 1247 participations (+ de 25,96% par rapport à 2022, mais toujours moins qu'avant la période Covid). L'événement marquant de l'année 2023 a été le forum de discussion organisé le 6 octobre à La Nef de

Wissembourg pour fêter les 25 ans de l'up PAMINA vhs auquel Mme Stéphanie KOCHERT a participé pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Parmi les activités proposées par l'UP PAMINA, certaines sont en cohérence avec les priorités de la Collectivité européenne d'Alsace, telles que les cours de langue, les offres d'activités à caractère transfrontalier et l'approfondissement des liens entre les citoyens des deux côtés de la frontière, contribuant ainsi à une mobilité transfrontalière plus importante.

Avec un budget annuel de 265 761 € en 2023, la structure tente de couvrir ses dépenses via des cofinancements institutionnels français et allemands, par les recettes générées par ses activités ainsi que par des dons et du sponsoring. Elle est par ailleurs actuellement engagée dans une démarche de qualification auprès du VHS-Verband Baden-Württemberg (fédération des universités populaires du Bade-Wurtemberg) pour pouvoir réaliser de nouveaux projets.

En 2023, l'UP PAMINA a bénéficié de la part de la Collectivité européenne d'Alsace d'une subvention globale de fonctionnement de 6 000 € (délibération n° CP-2023-7-6-4 du 21 septembre 2023). Etant donné sa situation fragile, et pour pouvoir maintenir ses activités, elle sollicite de nouveau la Collectivité européenne d'Alsace en 2024 pour une subvention de 6 000 €.

Pour ces raisons, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € à l'Université Populaire PAMINA au titre de l'année 2024.

Association d'Aide aux Frontaliers (ADF)

L'association de droit local Association d'Aide aux Frontaliers (ADF), basée à Habsheim, a pour but de représenter et défendre les intérêts des travailleurs frontaliers demeurant en France ou en Suisse et travaillant dans le pays où ils ne résident pas (France ou Suisse). Créée en février 2021, elle a étendu ses services aux frontaliers allemands en juillet de la même année.

Comme le stipulent ses statuts, elle vise notamment à « *améliorer les conditions matérielles et sociales des frontaliers* », assurer leur représentation, peut être amenée à « *prendre position à l'égard des mesures législatives et réglementaires et de leur interprétation pour tout ce qui concerne les salariés transfrontaliers et leur famille* », et « *dialoguer et négocier avec toutes les organisations (syndicales ou autres, patronales et ouvrières) et avec les autorités (suisses, françaises et européennes) sur les problèmes concernant les frontaliers* ». Elle participe « *activement [...] à la défense des intérêts des territoires transfrontaliers avec la Suisse* ».

Elle ne compte que des bénévoles, au nombre de 8, et rassemble 1 400 adhérents.

Afin d'accroître sa capacité d'accueil et répondre à la demande croissante des travailleurs frontaliers, tout en maintenant une qualité d'événements et d'accueil, l'Association d'Aide aux Frontaliers souhaite étendre son activité.

Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 1 500 €.

III. Rencontre partenariale du Schéma alsacien de coopération transfrontalière du 1^{er} octobre 2024

La prochaine rencontre partenariale du SACT aura lieu le 1^{er} octobre 2024, et devrait réunir entre 300 et 400 porteurs et partenaires de projets transfrontaliers à l'Hôtel d'Alsace de Strasbourg. La rencontre vise à renforcer le réseau de porteurs de projets en favorisant les échanges et à leur mettre à disposition des outils opérationnels.

L'évènement se déroulera sur la journée entière, avec au cours de la matinée des ateliers et tables rondes et une séance plénière l'après-midi. Une table ronde, animée par la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), sera organisée en matinée autour d'un témoignage issu d'un autre espace transfrontalier, celui de l'Espace catalan transfrontalier. Le programme complet de la journée est jointe en annexe au présent rapport.

La Collectivité européenne d'Alsace invite une délégation de l'Espace catalan transfrontalier pour participer à la table ronde du matin, mais également l'après-midi pour d'autres interventions. Dans ce cadre, il est proposé de prendre en charge les frais de déplacement de la délégation (pour au maximum deux représentants) à hauteur de 2 000 € maximum.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 €, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, projets d'envergure, à la Maison européenne de l'Architecture Rhin supérieur pour le projet « Oscar, jeu concours transfrontalier » ;

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation du projet sur présentation d'un bilan financier et qualitatif.

- D'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes au titre du Fonds de coopération transfrontalière, accompagnement des projets citoyens rhénans :
 - o 1 000 € au Verkehrsclub Deutschland (VCD) pour le portail internet « Guide d'excursions / Freizeitfahrplan Alsace-Bade » ;
 - o 3 000 € à l'Association de développement touristique du site rhénan de Gamsheim Rheinau et environs pour la fête transfrontalière des 21 et 22 septembre ;

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation des projets sur présentation d'un bilan financier et qualitatif.

- D'approuver la convention Interreg du projet Europascène portée par l'entreprise sociale et solidaire Les Alternateurs, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'Université Populaire PAMINA, au titre de ses activités en 2024 ;

La subvention sera versée en une fois après entrée en vigueur de la présente délibération et au vu du budget prévisionnel certifié exact par le représentant légal de l'association.

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'Association d'Aide aux Frontaliers ;

La subvention fera l'objet d'un versement unique après entrée en vigueur de la présente délibération.

- D'approuver la prise en charge des frais de déplacement correspondant à la venue des intervenants extérieurs de la délégation de l'Espace catalan transfrontalier dans le cadre de l'organisation de la rencontre partenariale du Schéma alsacien de coopération transfrontalière du 1er octobre 2024, sur le budget de la Collectivité,
- D'affecter une enveloppe de 2 000 € maximum correspondant au montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (transport, hébergement) de 2 représentants maximum.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

	<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>Projet d'envergure</i>	<i>P252</i>	<i>O005</i>	<i>E05</i>	<i>T02</i>	<i>(903) 65-65748-042</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Projets citoyens rhénans</i>	<i>P252</i>	<i>O013</i>	<i>E01</i>	<i>T94</i>	<i>(2209) 65-65748-048</i>	<i>4 000 €</i>
<i>UP PAMINA</i>	<i>P050</i>	<i>O002</i>	<i>E01</i>	<i>T94</i>	<i>(2209) 65-65748-048</i>	<i>6 000 €</i>
<i>Association d'Aide aux Frontaliers</i>	<i>P051</i>	<i>O009</i>	<i>E19</i>	<i>T02</i>	<i>(2209) 65-65748-048</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Rencontre partenariale SACT</i>	<i>P252</i>	<i>O010</i>	<i>E01</i>	<i>T94</i>	<i>(2168) 011-6185-048</i>	<i>2 000 €</i>
TOTAL						18 500 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.